

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL
SESSION 2005**

**ETUDE DE CAS
portant sur l'option choisie par le candidat
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.**

Durée : 4h00
Coefficient : 5

**SPECIALITE : TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION ET DES ACTIVITES
ARTISTIQUES**

OPTION : ARTISANAT ET METIERS D'ART

Vous êtes technicien supérieur à la ville de X, connue pour son histoire industrielle navale, élément fédérateur de la mémoire collective de ses habitants. Le tissu urbain de la ville garde encore des traces de cette industrialisation.

La construction navale a connu une crise dès 1966. Le nombre d'ouvriers est passé de 4 200 en 1985 à 2 600 en 1986. Les bâtiments, devenus très rapidement des friches abandonnées, ont été complètement démolis en 1992.

Le reclassement du littoral et du site des anciens chantiers en zone touristique et culturelle, a suscité de multiples réactions.

En effet, la disparition du patrimoine malgré la forte identification des habitants à leur industrie est ressentie par un bon nombre comme une confiscation publique de leur histoire sociale, et pour les anciens, comme une réelle impossibilité d'en faire le deuil.

Aussi, à l'occasion des journées européennes du patrimoine qui se déroulent en septembre 2005, une association propose un itinéraire balisé à travers les rues de la ville, afin de valoriser son patrimoine et sa mémoire.

Cet itinéraire met en valeur un certain nombre de signes matériels sous forme d'une évocation directe (art public, objets industriels) et de signes immatériels sous forme d'une évocation littérale des personnalités liées à la vie des chantiers ou à des pratiques quotidiennes (plaques de rues, etc.).

De plus, cette scénographie valorise des oeuvres picturales et littéraires appartenant à la ville (musée, bibliothèque municipale) ou à des personnes privées. Toutes ces pièces et documents sont relatifs à la vie des chantiers.

Plus de 1000 personnes sont attendues en deux jours ; l'itinéraire est pensé pour être effectué à pied. Il est conçu par l'association en concertation avec le service des affaires culturelles de la ville et les habitants. Il est réalisé par les services techniques municipaux qui assurent la logistique et les supports matériels nécessaires.

A l'aide des données fournies et des documents ci-joints, il vous est demandé de répondre aux questions suivantes :

Question 1 : 8 points

Déterminez le planning général de l'opération.

Indiquez l'ordre d'apparition et la liste des acteurs institutionnels concernés par cet événement.

Définissez les actions d'accompagnement pour chacune des étapes.

Proposez sous une forme synthétique un tableau organisationnel.

Question 2 : 6 points

Décrivez la conception du matériel d'exposition et de scénographie adapté à la rue et aux diverses conditions climatiques éventuelles.

Etablissez la conception de la signalétique et de la mise en valeur des plaques des rues.

Question 3 : 6 points

Décrivez la chaîne opératoire : déballage - emballage - marquage des œuvres.

Définissez et établissez les règles de sécurité pour les œuvres, leur exposition, leur protection.

Déterminez les conditions d'accessibilité au public.

Documents joints

Document 1 : Plan de la ville - 1 page

Document 2 : Rues de l'itinéraire - 1 page

Document 3 : « Un schéma cohérent pour l'aménagement du site des ex-chantiers » - novembre 2001 - 1 page

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce dossier contient 5 pages

↳ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**

↳ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

↳ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.